

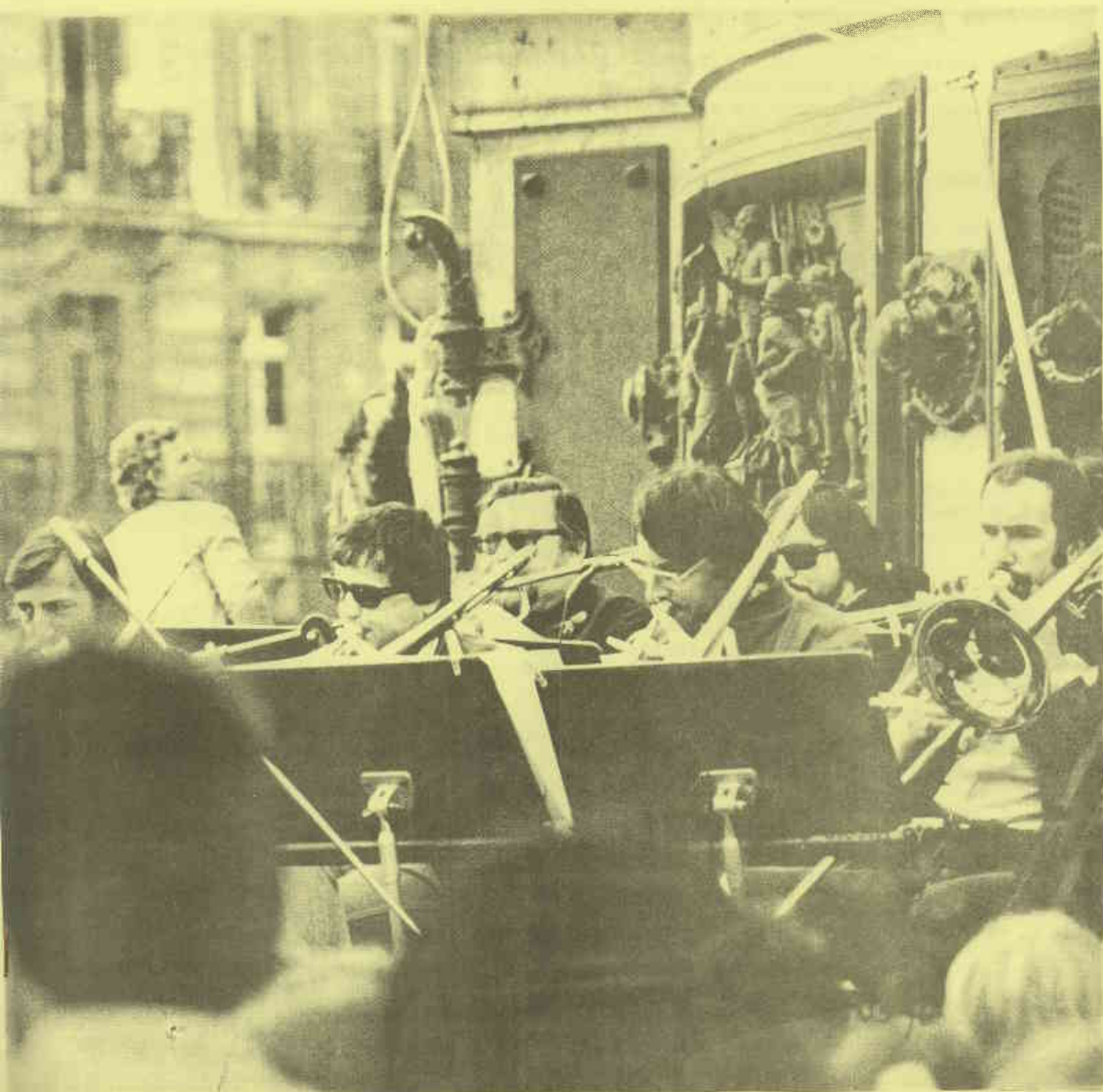
NUMERO SPECIAL

N° 42 bis

L'ARTISTE MUSICIEN

SPECIAL S.A.MU.P.

Organe Officiel du Syndicat
des Artistes Musiciens Professionnels



Les Musiciens et le 8 AVRIL 1976

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Les élections du Conseil Syndical ont eu lieu le 16 Avril 1976, et les résultats détaillés vous sont communiqués dans ce bulletin syndical spécial.

Si le TAUX DE PARTICIPATION au scrutin apparaît comme raisonnable dans une première analyse, peut-être devrions-nous pousser celle-ci à fond et voir quels enseignements en tirer.

Pour le calcul du TAUX DE PARTICIPATION au scrutin nous avons compté le nombre d'adhérents à jour de cotisation à la fermeture du scrutin, conformément aux indications parues dans notre précédent bulletin d'informations et le nombre de votants. Le pourcentage obtenu est de 61,7 % de participation.

Mais, ces résultats comprennent aussi les votes des exonérés.

LES EXONERES OU RETRAITES SANS ACTIVITE, sont des votants au même titre que les membres actifs et nous ne les avons pas inclus dans le nombre d'adhérents à jour de cotisations pouvant voter.

Ils reçoivent, pour une partie d'entre eux au moins, le journal syndical : donc, le bulletin de vote leur est parvenu. Or, le fichier "retraités exonérés" que nous avons à notre disposition, ne permet pas d'en faire un décompte exact. C'est pourquoi, il est difficile dans l'absolu, de les dénombrer comme votants d'où la difficulté de l'inclure dans le calcul du TAUX DE PARTICIPATION.

Pourtant, 82 d'entre eux ont participé au vote. Il est encourageant de constater l'intérêt que portent les anciens à leur organisation syndicale et il faut admettre aussi que le mode de scrutin par correspondance facilite leur participation.

C'est une des raisons pour lesquelles, des structures plus adaptées à cette situation doivent être mises à l'étude, afin que notre profession soit plus directement intéressée au mouvement syndical et pour aboutir à un élargissement de la représentativité professionnelle dans notre organisation.

Pour les grandes lignes de cette nouvelle structure, nous pourrions nous inspirer de l'analyse qui nous a été proposée par la Commission de Contrôle dans le dernier bulletin d'informations.

Les différents secteurs d'activité professionnelle pourraient être conçus de la manière suivante :

- Orchestre de l'ILE DE FRANCE
- Orchestre de l'OPERA DE PARIS
- Orchestre de PARIS
- Association des Concerts COLONNE
- Association des Concerts LAMOUREUX
- Association des Concerts PASDELOUP
- Théâtres privés, Music-Halls, Cirques, Cabarets
- Musiciens MUSIQUE MECANIQUE
- Musiciens COPISTES
- Intermittents -(emploi non sédentaire)
- Retraités
- etc

Ces secteurs d'activité éliraient en leur sein les délégués
auraient à les représenter au Congrès.

L'ensemble des Délégués des différents secteurs d'activité
professionnelle constitueraient le Congrès, qui deviendrait lui-
même l'instance suprême de la profession de PARIS. Il désignerait
son Conseil Syndical et son Exécutif, il aurait à définir les or-
tations générales de sa politique et de son action, il pourrait
décider la mise en place des commissions de travail.

Cette structure nouvelle permettra à notre Syndicat d'élargir
son audience, de renforcer son autorité notamment par la signature
et la généralisation d'accords conventionnels négociés partout
son influence et sa représentativité sont indéniables.

Le Congrès devient alors l'instance suprême du Syndicat des
Musiciens de PARIS et non plus comme le prévoient les statuts à
l'Assemblée générale statutaire. Ce nouveau mode de désignation
responsables offrirait des avantages non négligeables.

- 1 - Les membres du Congrès sont des responsables élus dans
secteur d'activité respectif, donc sensiblement plus

Le nombre de membres participant au Congrès peut être
100 à 150 délégués, ces chiffres étant donnés à titre
indicatif.

- 2 - Comme prévu dans les statuts actuels, l'Assemblée Générale
Statutaire est souveraine et pourtant elle n'est en pra-
tique que peu représentative de l'ensemble des adhérents
comme nous l'avons constaté.

Je soumets à votre réflexion ces quelques idées et vous invite
à nous communiquer vos critiques et propositions sur ce sujet.
terminerai ce premier éditorial que m'impose mon récent mandat,
réaffirmer ma volonté de rassembler toutes les énergies disponibles
acquises au développement du mouvement syndical, dans l'unité,
le réalisme propre à notre organisation, conscient des dangers
peuvent poser les divisions.

Pour cela, le S.A.M.U.P aura encore et toujours, à travailler
pour l'Union entre les Musiciens.

LE PRÉSIDENT
G. BENCHE

DECISION

Par décision en date du 17 Février 1975, le Bureau
Exécutif du Syndicat National des Artistes Musiciens
communique à l'intention de ses adhérents : musiciens,
chanteurs, copistes et chefs d'orchestre.

Le S.N.A.M demande à ses adhérents de ne participer
à des enregistrements, destinés à des fins d'accompa-
gnement de spectacles, qu'à la condition expresse
qu'il leur soit présenté par l'employeur utilisateur,
une autorisation écrite à l'entête de celui-ci et
paraphée par notre organisation syndicale.

Ceci en toute priorité quant à des accords pris
éventuellement avec la S.P.E.D.I.D.A.M.E.

PROCES - VERBAL

RESULTAT DU SCRUTIN DE LA JOURNEE DU 15 AVRIL

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE :

PRESIDENT : BOLOGNESI JACQUES
1er ASSESSEUR : DEPANNEMACKER SERGE
2ème ASSESSEUR : CONTI GEORGES

NOMBRE DE VOTANTS 448
SUFFRAGES EXPRIMES 414
BULLETS NULS 34

...oOo...

CONSEILLERS ELUS :

NOMBRE DE VOIX

FILLEBOYE CLEMENT	245
BENCE GEORGES	232
BOYER EMILE	206
DILLIES LOUIS	205
BARROT MICHEL	199
BLEAS JEAN-CLAUDE	199
LAMOURET HENRI	197
NOWAK FRANCOIS	188
BENEDETTI RENE	185
ME DUVAL ANNIE	175

CANDIDATS NON ELUS

BENEZET ... 174 - ALLEMAND ... 172 - GARCIA ... 163 -
VARRON ... 155 - BARBOTEU ... 142 - HUCHOT ... 139 -
GUILBERT .. 124 - Mme COCHET . 119 - MAGNARDI . 115 -
MASCORT ... 107 - JEAN 104 - MASSON ... 74 -
VANHAËKE .. 69 - Mme BERTRAND 57 - MANZECCHII 42 -
LAGACHE ... 28.

LE CONSEIL SYNDICAL REMERCIE VIVEMENT LES MUSICIENS AYANT PARTICIPE AU DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

Nombre de votants 284 -

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 29 AVRIL 1976

Début de séance : 10 h

Fin de séance : 12 h 30

PRESENTS : BENCE - BOYER - BARROT - BLEAS - LAMOURET - FABRE
NOWAK - Mme DUVAL - FILLESOYE - MASSON - R. PIERRE

EXCUSES : DILLIES - BENEDETTI RENE

ABSENTS : -----

COMMISSION DE CONTROLE

PRESENTS : TCHIBOUKDJIAN - GUERIN - MARQUIS -

ABSENTS : -----

COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

BENCE : PRESIDENT 10 voix - 2 Blancs
BOYER : SECRETAIRE ADMINISTRATIF 1 MOIS UNANIMITE
NOWAK : AFFAIRES SOCIALES JURIDIQUES UNANIMITE
LAMOURET : TRESORIER UNANIMITE
Mme DUVAL : TRESORIER ADJOINT UNANIMITE
BLEAS : INFORMATIONS UNANIMITE
BARROT : LIAISON UNANIMITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

DU S.A.M.U.P DU 29 AVRIL 1976

Fernand BENEDETTI est désigné comme PRESIDENT de Séance à l'unanimité :
Fernand BENEDETTI ouvre la séance :

Fernand BENEDETTI : L'ordre du jour pose un problème délicat. L'élection d'un Président du S.A.M.U.P aujourd'hui peut amener un manque d'informations sur l'Orchestre de l'OPERA.
Pour suivre l'Ordre du jour faut-il attribuer les postes à pourvoir au Conseil aujourd'hui ? Ou faut-il attendre la décision d'arbitrage de la FEDERATION.

Clément FILLESOYE

La nomination des membres du Conseil élus maintenant ou plus tard ne changera rien à la situation.

Fernand BENEDETTI

Oui ! mais DILLIES pourrait être candidat au poste de PRESIDENT.

Clément FILLESOYE

DILLIES aurait pu venir aujourd'hui.

Emile BOYER

Rien ne marche aujourd'hui au Syndicat. Nous devons désigner le Bureau maintenant sans attendre la décision de la FEDERATION.

Georges BENCE

Il nous faut débloquer la situation dans laquelle nous nous trouvons. L'information de nos adhérents est inexistante. Nous avons le devoir de dire où nous en sommes et il faut pour cela nous expliquer. Pour ces raisons essentielles, nous devons nous donner un appareil si les élections devaient être annulées, nous serions tous démissionnaires.

J'interprète l'absence motivée de Louis DILLIES comme un procès d'intention qu'il nous fait, car s'il est vrai qu'il conteste la validité des élections, rien à ce jour nous permet de vérifier le bien-fondé de son intervention.

Emile BOYER

Lecture du procès-verbal du dépouillement et annonce des résultats des élections du Comité de Gestion.

.../...

Fernand BENEDETTI Y a t-il d'autres observations sur les élections ?

Le Conseil Pas de contestation.

Emile BOYER Donne lecture d'une lettre de Louis DILLIES motivant son absence pour les raisons évoquées plus haut -(contestation sur la validité du scrutin)-

Fernand BENEDETTI Il faut désigner un Président qui pourra assurer une présence au Syndicat.

Jean Claude BLEAS Refuse de surscoir à l'élection du Bureau

Fernand BENEDETTI La décision de la FEDERATION pourrait rapprocher les rapports.

Emile BOYER La FEDERATION aura à désigner les membres de la Commission des Conflits.

Fernand BENEDETTI Il faut prendre une décision.

Eugène MASSON La lettre de Louis DILLIES est une forme de chantage. Monsieur BOYER m'a informé de l'éventualité pour l'Orchestre de l'OPERA d'aller à la Constitution d'un Syndicat d'Entreprise. Louis DILLIES aurait pris aussi des renseignements sur les Statuts du S.N.R.T, qu'en est-il ?

Georges BENCE Propose une motion au Conseil Syndical :

- Le Conseil Syndical élu ce jour s'engage à se conformer à la décision de la Commission des Conflits désignée par la Fédération du Spectacle.

Henri LAMOURET L'intervention d'un Avocat à la demande de Louis DILLIES dans des questions intérieures au S.A.M.U.P est inacceptable. Je me réfère aux statuts du S.A.M.U.P qui prévoient des instances d'arbitrage en cas de litige de ce genre. Nous devons tous nous y conformer. Pour ces raisons, je suis contre la mise au vote de cette motion.

Fernand BENEDETTI Nous mettons aux voix le vote de la motion proposée par Georges BENCE à bulletins secrets. Pour : dix voix - une abstention - un bulletin blanc. La motion est adoptée, nous passons à l'élection du Président.

Appel de Candidatures

Clément FILLESOYE Je suis candidat. Lecture d'une lettre de Clément FILLESOYE motivant sa candidature.

Georges BENCE

J'avais aussi l'intention de me présenter, mais en aucun cas, je n'accepterai d'être candidat contre Clément FILLESOYE. J'ai trop de respect pour le militant qu'il est.

Georges BENCE

j'accepterai de bon gré un résultat en sa faveur à la majorité absolue.

Clément FILLESOYE

Je croyais être seul candidat, c'est la seule raison de ma candidature. Aussi, je me retire.

ELECTION DU :

PRESIDENT - candidat : Georges BENCE
10 voix pour - 2 bulletins blancs

SECRETARE ADMINISTRATIF PERMANENT

Aucun candidat ne se présente

Emile BOYER sollicité par l'ensemble du Conseil ne demande pas le renouvellement de son mandat. Il déclare ne plus vouloir assumer de responsabilités dans le Conseil, mais il accepte momentanément de proroger son emploi permanent jusqu'au 31 Mai 1976.

Le Président de Séance décide de reporter cette élection lors d'un prochain Conseil.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

SECRETARE AUX AFFAIRES SOCIALES ET JURIDIQUES

François NOWAK est élu à l'unanimité

TRESORIER

Henri LAMOURET est élu à l'unanimité

TRESORIER ADJOINT

Mme Annie DUVAL est élue à l'unanimité

SECRETARE A L'INFORMATION ET A LA PROPAGANDE

Jean-Claude BLEAS est élu à l'unanimité

CONSEILLER DE LIAISON

Michel BARROT est élu à l'unanimité

A une question de François NOWAK, le Président indique que Jean LAURENT, Conseiller PRUD'HOMME aura, comme par le passé à sa disposition l'appareil Administratif du Syndicat et l'aide de tous les membres du Conseil pour l'assister dans sa lourde tâche qui lui est acquise au service des professions du Spectacle.

LA SEANCE EST LEVEE A 12h30.

NOUVEAUX TARIFS A DATER DU 1er AVRIL 1976

BRANCHE THEATRES PRIVES, MUSIC-HALLS ET CIRQUES

Le Tarif Minimum de base qui était de 120,45 Frs a subi une augmentation de 5,607 % au 1er Avril ...=127,20 Frs

Pianiste appartenant à l'orchestre 42,25 L'heure
Pianiste n'appartenant pas à l'orchestre... 46,30 L'heure

COURS DE DANSE

Première heure indivisible 32,60
+ déplacement 10,00

ETABLISSEMENT DE DANSE ET CABARETS

Service de 3 heures 75,00 Frs
Service de 4 heures 90,00 Frs
Service de 6 heures 115,00 Frs

BRANCHE MUSIQUE MECANIQUE

Disques et Films

198,00 Frs la séance de 3 heures avec 20 minutes de repos
quart d'heure supplémentaire 20 %

Publicité Radiophonique

Utilisation durables : Service de 3 heures 242,00 Frs
Service de 4 heures 320,00 Frs

INDEMNITES DE TRANSPORT

Petit transport : 30,00 Frs - Moyen : 62,00 Frs - Gros : 80,00 Frs

ORCHESTRES SYMPHONIQUES, AVEC ETIQUETTE

Association des concerts LANOUREUX
Association des concerts COLONNE
Association des concerts PASDELOUP

Pour PARIS : Première partie 160,50 Frs
Deuxième partie 137,30 Frs

BALLETS-CONCERTS-LYRIQUES-

Comportant au moins une répétition

Première partie 132,00 Frs
Deuxième partie 126,70 Frs

ORCHESTRE DE CHAMBRE

Première partie 146,80 Frs
Deuxième partie 138,40 Frs

SOCIETE NATIONALE RADIO-FRANCE

RECRUTEMENT DE MUSICIENS

4 et 5 JUIN

Epreuves de CLAVIERS

Date limite de dépôt des candidatures : 14 Mai

21 et 22 JUIN

Epreuves de TROMPETTE

Date limite de dépôt des candidatures : 14 Mai

28 - 29 et 30 JUIN

Epreuves de TIMBALES et PERCUSSION

Date limite de dépôt des candidatures : 14 Mai

1er au 12 JUILLET

Epreuves de HAUTBOIS - FLUTE - CLARINETTE

Date limite de dépôt des candidatures : 1 Juin

1er au 10 SEPTEMBRE

Epreuves de VIOLON

Date limite de dépôt des candidatures : 1 Juillet

11 - 13 et 14 SEPTEMBRE

Epreuves de VIOLONCELLE

Date limite de dépôt des candidatures : 1 Juillet

15 au 20 SEPTEMBRE

Epreuves d'ALTO

Date limite de dépôt des candidatures : 1 Juillet

21 et 22 NOVEMBRE

Epreuves de CONTREBASSE

Date limite de dépôt des candidatures : 1 Octobre

25 et 26 NOVEMBRE

Epreuves de COR

Date limite de dépôt des candidatures : 1 Octobre

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES S'ADRESSER A :

REGIE GENERALE DES ORCHESTRES

MAISON DE RADIO-FRANCE

116, Av Kennedy

75786 PARIS CEDEX 16

AVIS DE CONCOURS -GRENOBLE-

On nous prie de communiquer : CONCOURS pour le recrutement de musiciens à l'Ensemble Instrumental de GRENOBLE

. 2 Violonistes : 1ère et 2ème Catégorie

. 1 Altiste : 1ère Catégorie

Le CONCOURS aura lieu à GRENOBLE le 12 Juin 1976.

Date limite du dépôt des candidatures : 22 Mai 1976.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ENSEMBLE INTERNATIONAL DE GRENOBLE
18, Rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE
Tél : (76) 42-43-14

CHRONIQUE JURIDIQUE

REGLEMENTATION DU 1er MAI

PAIEMENT DU 1er MAI

Le chômage du 1er Mai ne peut-être une cause de réduction des traitements et salaires (art. L 122/6 du code du TRAVAIL)

SALARIES TRAVAILLANT LE SAMEDI

Pour les salariés qui travaillent habituellement le Samedi, la journée chômée le 1er Mai ne doit occasionner aucune perte de salaire.

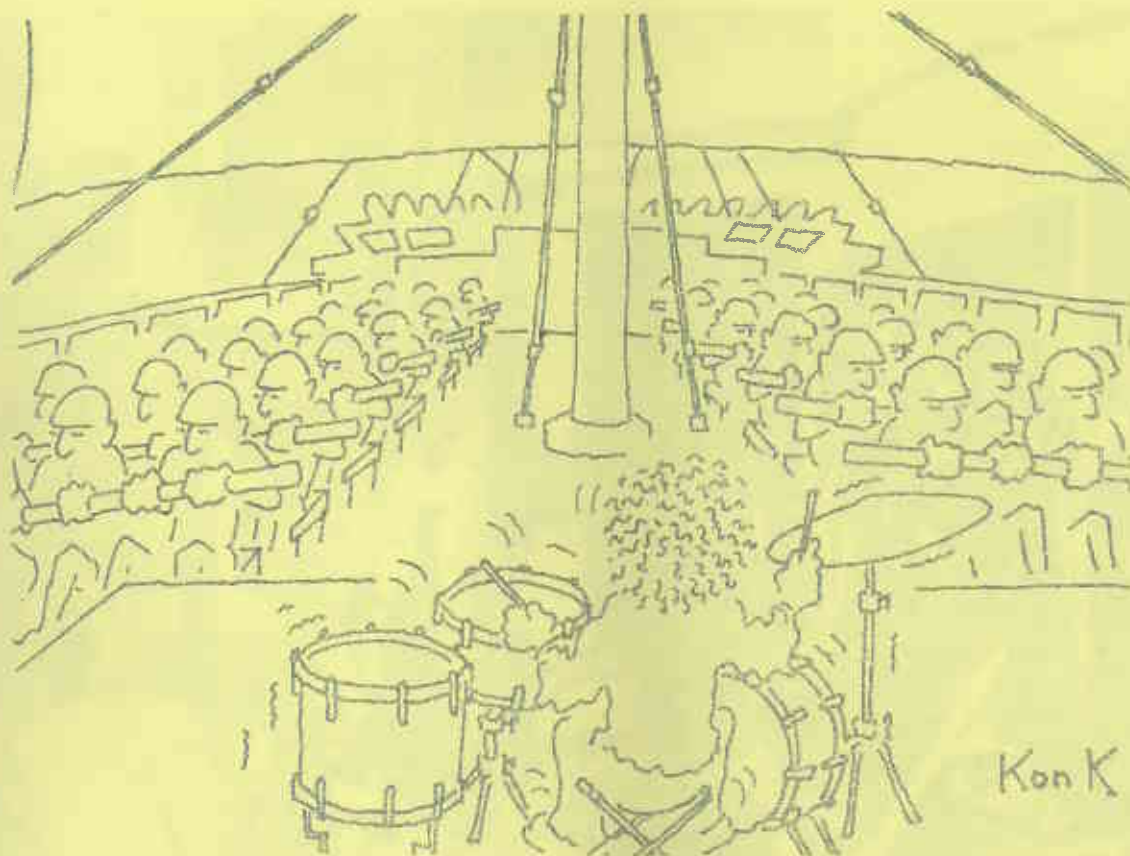
Dans les Etablissements où il est impossible de cesser le travail, l'Employeur doit doubler le Salaire du 1er Mai (art. L 122/7 du code du TRAVAIL)

----00----

L'ARTISTE MUSICIEN

SPECIAL B.A.M.U.P.

Union Nationale des Musiciens
de France



Amateurs de dessins et caricatures sur des sujets se rapportant : à la musique, au théâtre, à la télévision, etc..... Nous vous proposons de publier vos essais dans votre bulletin syndical.



Photo de notre Couverture : NICOLE BRUNEL
Responsable de la Publication: GEORGES BENCE
Commission Paritaire : N° 22 525